



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



6^{ème} séance de l'année
Jeudi 30 juillet 2020

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 27 juillet 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BENNETO
Georges BREDET
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Michèle ROBIN-CLERC
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Evelyne DEMOCRITE
Monique DECASTEL
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Danita LEBRERE
(Procuration à Jimmy LOUIS)
Jacques BANGOU
(Procuration à Mehdi KEITA)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR
*(Procuration à Evelyne
DEMOCRITE)*

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction comptable des communes M14,
- Vu le rapport du maire et après en avoir discuté,

Entendu le rapport du maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A la majorité des suffrages exprimés

et deux (2) voix contre : M. Loïc MARTOL – Mme Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU
vingt-quatre (24) abstentions : M. Harry DURIMEL – Mme Tania GALVANI – M. François PELLECUIER -
Mme Corinne DIAKOK-EDINVAL – M. Henri ANGELIQUE – Mme Cécile BOUCAUD – M. Philippe RIBERE -
Mme Marie-Hélène SALOMON – M. Jimmy LOUIS – Mme Rosette BONNETO – M. Georges BRÉDENT -
Mme Dominique DOLMARE – M. Yann NANETTE – M. Badi FADDOUL – Mme Marie-Andrée MANDIL -
M. Alain SOREZE – Mme Madly PAULIN-GARGAR - Mme Myriame LACROSSE – M. Bruno FANFANT -
Mme Michèle ROBIN-CLERC – M. Jean-Marc SOUKAÏ – Mme Danita LEBRERE – M. Alex AUCAGOS -
Mme Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE

Article 1 : D'affecter le résultat 2019 (- 21 979 634.35 €) comme suit :

16 267 637.79 € en section de fonctionnement au compte 002.

5 711 996.56 € en section d'investissement au compte 001.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 3 : **Article 2 :** Le Maire et, sous son contrôle, les administratifs sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le : 05 AOUT 2020
et publication et notification
du : 05 AOUT 2020

Pointe-à-Pitre, le 30 juillet 2020

Le Maire,

Harry DURIMEL

